



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

MARS 2017

Section Employés et Cadres UGECAMIF
4, place du général de gaulle - 93100 Montreuil
01 58 10 10 43 / 06 38 28 23 19
cfdtugecamidf@gmail.com
<http://cfdt-ugecamidf.org>

Salaires 2017 : un accord à minima; 0,5 % de la valeur du point au 1 er mai ...

Après avoir lancé une pétition au printemps 2016, avoir appelé à la grève le 10 Novembre (16 % de grévistes), avoir été reçue par le ministère le 22 Novembre, la **CFDT** espérait obtenir un dégel de la valeur du point avant le printemps 2017.

Le 24 janvier dernier, L'UCANSS faisait une proposition d'augmentation de la valeur du point de 0,5 % au **1er Mai**.

Qu'avons-nous pensé de cette proposition ?

- Nous sommes loin du compte !
- Mais nous avons peu de possibilité de faire évoluer cette proposition.



La question était donc simple :

- **Signer un accord aux effets réels mais limités ?**
- **Ne pas signer ?**

Ni la **CFDT**, ni la CFTC, ni la CGC n'ont pris cette décision à la légère. Ne pas signer, et après ?

Les salariés attendraient un an de plus pour avoir une augmentation collective, même modeste, de leur salaire ?

FO et CGT vous diront qu'à moins de 7 %, signer un accord, c'est « trahir le personnel ».

Ces mêmes syndicats vous diront que cet accord aura pour effet de réduire les pas de compétence. C'est faux !

Cet accord ne correspond pas à nos attentes, c'est une évidence. Mais nous l'avons signé avec la CFTC et la CGC, lors de la rencontre du **7 février 2017** devant les autorités interministérielles.

La négociation salariale 2017 se conclut donc par une mesure générale. Pour rappel, c'est aussi la première augmentation de la valeur du point depuis 2010 (> 6 ans) même si d'autres accords salariaux ont été signés par la **CFDT** dans l'intervalle (5 points pour tous, augmentation du coefficient de qualification...).

Tout en sachant que la question des rémunérations à la Sécu reste entière...

★ Dernière minute : les fonctionnaires voient leurs salaires augmenter pour la deuxième fois en 6 mois (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en janvier 2017 !

Pour se défendre Solidaire, syndiquez-vous à la CFDT

Bureau de la Section CFDT UGECAMIF : Secrétaire : Jean-Pierre IANNARELLI - Secrétaire adjointe : Hélène PETROPOULOU
Trésorière : Sylvie HERMITEAU - Trésorière adjointe : Hildegarde FOUGERAY
Rédacteur : Fabrice KALEKA

U
G
E
C
A
M
O
S
C
O
P
E

Report de l'âge de la retraite, une mesure injuste, une menace pour l'emploi

A l'heure où nos candidats à la présidentielle proposent tous, des solutions miracles sur le problème des retraites, un petit rappel sur une étude du COR, parue fin 2016 s'impose...

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a étudié les effets d'un éventuel report de l'âge de la retraite à 63 ou 65 ans.

D'après ces travaux, le report de l'âge de la retraite aurait des effets contrastés, essentiellement négatifs. Si cette étude prévoit, pour 2030, un rebond de croissance, il semble que ce fait serait accompagné d'une augmentation supérieure à 250 000 chômeurs.

Pour la **CFDT**, le report de l'âge accroît les écarts de situation entre salariés. L'impact financier de cette mesure sur les régimes de retraite serait atténué par des transferts coûteux sur d'autres dispositifs : invalidité, chômage...

Chez nous à l'**UGECAMIF**, de plus en plus de salariés terminent leurs carrières dans des conditions difficiles.

Epuisés par des métiers fatigants aussi bien physiquement que mentalement, des postes de travail inadaptés, le départ en retraite est synonyme de rupture pour invalidité ou inaptitude au poste de travail.

Quant à la retraite, elle est attendue mais dans quelles conditions !

La Cour des Comptes est-elle frappée d'Alzheimer ?

La Cour des Comptes a rendu un rapport sur les régimes de la Sécurité Sociale. Pour elle, ses organismes dont l'**UGECAMIDF** fait partie, travaillent moins que ceux de la fonction publique.

Le rapport reproche des accords collectifs trop protecteurs et un temps de travail insuffisant.

Pourtant, dans son analyse critique, la Cour des Comptes oublie toutes les missions et activités nouvelles confiées ces dernières années au régime général **sans moyens budgétaires ni en effectifs supplémentaires**. Comme c'est le cas dans certains de nos établissements...

Elle oublie toutes les pertes d'emploi, (20 000 sur dix ans) avec une tendance à la hausse alors que les gains de productivité progressent fortement Elle oublie aussi que

les coûts de gestions, contrairement à certains organismes publics, ne font que baisser.

Pourtant, nous, salariés de l'**UGECAMID**, savons au quotidien quels sont les impacts de ces politiques d'austérité !

Restrictions budgétaires et mutualisations dégradent constamment nos conditions de travail.

Depuis plus de dix ans, nous devons faire de plus en plus d'efforts avec de moins en moins de moyens et de personnels.

La **CFDT** ne demande pas un traitement de faveur à la Cour des Comptes mais simplement qu'elle soit objective dans ses analyses !

